

Faciliter l'évolution de la sécurité des tapis roulants les plus anciens

Afin d'accroître la sécurité des intervenants de maintenance, tous les tapis roulants de stations de montagne doivent respecter une série de consignes et en tout premier lieu disposer d'un mode maintenance.



Ce mode permet aux opérateurs de travailler en sécurité lors des phases les plus délicates. Telle est la conclusion principale du groupe de travail monté entre la direction générale du Travail, les constructeurs et les exploitants de tapis roulants.

Le calendrier des mises en conformité validé par la direction générale du Travail se répartit sur trois années avec une forte incitation à l'anticipation. D'abord les tapis non couverts, puis les tapis couverts. Un questionnaire est disponible sur la page d'accueil du site web de Funbelt pour connaître les impératifs de mise en conformité.

Les modifications doivent se faire dans le respect de la directive machine mais ne surtout pas impacter le niveau de sécurité atteint par le respect du *Guide tapis roulant* établi par le Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG).

Fort de ces informations, Ficap a fourni des matériels conformes dès la saison 2017-2018. En outre, l'entreprise a engagé le développement d'un système - la Safety Box - qui permet, de façon simple et universelle, de faire évoluer les installations existantes, quel que soit le constructeur et quelle que soit la version du tapis ou les évolutions réalisées. Cette solution constitue une alternative pour toutes les installations.

Un système universel : la Safety Box, une solution alternative prête à poser

La Safety Box permet de faire évoluer et sécuriser le tapis roulant sans intervenir sur son architecture électrique propre. Le système fait l'objet d'un certificat d'utilité par l'INPI. Il est constitué d'une box prête à poser et dimensionnée en fonction du tapis roulant. Elle est installée en général à proximité du coffret électrique principal. Deux boîtiers de maintenance SB1 et SB2 contrôlent les séries de capteurs magneto-codés qui surveillent

UNE ASSISTANCE À LA MISE EN ŒUVRE

L'installation de la Safety Box peut tout à fait être réalisée par un électricien indépendant, ce qui représente un considérable avantage, en particulier sur les installations dont les constructeurs ont disparu.

Que ce soit pour la mise en place d'un mode maintenance ou pour les autres aspects des mises en conformité (BAU, accès aux fosses, etc.) Ficap peut accompagner les exploitants avant ou après le passage d'un organisme agréé.

les carters d'accès puis autorisent un démarrage parfaitement sécurisé de l'appareil. Les deux boîtiers de maintenance sont ajoutés en fosses.

La Safety Box sécurise l'accès aux zones de maintenance et l'action des agents de maintenance lors des opérations dans les fosses ou dans les caissons de protection en restant maître de leur sécurité. Le boîtier ne dégrade pas le niveau de sécurité déjà existant, il agit comme un élément de sécurité supplémentaire. Il est conforme aux exigences du groupe de travail.

Compte tenu des différents types d'architecture électrique existants sur le parc français, la Safety Box est la solution conforme aux exigences de la directive machine et du STRMTG. Ce nouveau système peut s'implanter simplement sur tous les tapis roulants, quels que soient la marque et le modèle, sans nécessiter de modifications du schéma électrique de l'armoire de commande déjà en place. Cela évite donc les CTI ou les opérations extrêmement onéreuses sur des tapis anciens. ■